Nous vendons les cartes 6€ et effectuons un tirage pour 50 cartes, la bourse s'élevant à 300 €.

1. Les bourses pèlerins s'élèvent à 300€. .Elles sont valables 5 ans (année du tirage comprise) et peuvent être cédées mais uniquement dans le cadre des Pèlerinages Namurois.

Vingt bourses ont été attribuées :

Gery Hartman (Sprimont-Amberloup)

Noah Lefèvre (Assenois)

Cédric Belanger (Bercheux)

Anita Conrard (Bercheux)

John-Yves Bertrand (Juseret)

Joseph Mathieu (Juseret)

Bastien Pechon (Chenogne)

Francine Zabus (Houmont)

Louane Dasilva (Morhet)

Liam Kaiser (Morhet)

Mariette Mignon (Remoiville)

Marcel Bihain (Grandru)

Mathieu Neysen (Rosières la Petite)

Damien Grandjean (Rosières la Grande)

Brigitte Zola(Sibret)

Juliette Cop (Sibret)

Andrée Stockbroekx (Tillet)

Claudine Delignère (Vaux sur Sûre)

Bruno Groos (Vaux sur Sûre)

Mr l'abbé Grenc (Vaux sur Sûre)

2. Les bourses pour les malades couvrent le prix du voyage et de l'hospitalité. Elles sont valables 5 ans (année du tirage comprise) et non transférables car offertes!

Huit bourses ont été attribuées :

Nicole Schlacmulders (Vaux sur Sûre)

Jacky Godefroid (Vaux sur Sûre)

Janine Lassence (Juseret)

Jean-Louis Gillet (Sprimont)

Georgette Questiaux (Houmont)

Colette Belche (Remoiville)

Mr l'abbé Roger Dounia (Remoiville)

Marie-Thérèse Stockbroek (Amberloup)

3. Les bourses pour zélateurs(trices) s'élèvent à 300€.

Elles sont valables 5 ans (année du tirage comprise) et non transférables car offertes!

Trois bourses ont été attribuées :

Francine Zabus (Houmont)

Edith Detaille (Rosières)

Anne-Marie Cornette (Remichampagne)